

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du 17 février 2009 à 20h.30

Présents :

MMES & MM:

MING MARTINOLI Ursula	Présidente
MALHERBE Claude	Secrétaire

BASLER Marcel	Conseiller(ère) municipal(e)
DE RIVA Anna	
DUTOUR Marie-France	
GERBER Cédric	
HAGER Johann	
KRANCK Jean-Pierre	
MANRIQUE Anne-Françoise	
RODER Hansruedi	
SARTOR Nathalie	

FATTON Elisabeth	Maire
VALENTINI Chantal	Adjointe
FAVRE Jacques	Adjoint

Excusés :	M. Flammia, Noll, Baumgartner
Absent	M. Pesenti
Participe à la séance	D. Toninato, secrétaire

- 1) Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2009
- 2) Communications du bureau
- 3) Vote d'une délibération autorisant la cession gratuite de 1m² de la parcelle N°620 du domaine public communal au domaine privé et de 40m² de la parcelle N°620 du domaine public communal au domaine public cantonal afin de permettre la construction d'une piste cyclable sur la route de Collex au demeurant d'ores et déjà réalisée
- 4) Prise de position sur la proposition du Département du Territoire d'envisager le déclassement en zone à bâtir des parcelles agricoles enclavées N°920 et 555, sises en domaine privé.
- 5) Communications de la mairie
- 6) Communications des commissions
- 7) Propositions individuelles et questions

1) **Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2009**

A la page 2229/9, point 9.3, **M. Basler** tient à faire remarquer que bien que ses propos comme rapportés de cette manière peuvent paraître un peu brusques, il a également dit qu'il trouvait cette mesure juste.

Sous réserve de ces modifications, **ce p.v. est approuvé à l'unanimité** (10 voix).

2) Communications du Bureau

2.1 Course pédestre pour les élus

Mme la Présidente du CM informe de la nouvelle édition de cette course et prie les personnes intéressées de s'inscrire auprès de Mme Toninato. **M. Basler**, ayant gagné l'édition précédente, y participera et espère que d'autres l'accompagneront.

2.2 Aide humanitaire

Ayant reçu une demande d'aide pour le Congo, **Mme la Présidente du CM** remet le courrier à la présidente de la commission sociale.

3) Vote d'une délibération autorisant la cession gratuite de 1m2 de la parcelle N°620 du domaine public communal au domaine privé et de 40m2 de la parcelle N°620 du domaine public communal au domaine public cantonal afin de permettre la construction d'une piste cyclable sur la route de Collex au demeurant d'ores et déjà réalisée

Mme le Maire informe que cette délibération permettra la mise en conformité des travaux réalisés pour cette piste cyclable/mixte piétons et la régularisation auprès du cadastre.

La parole n'étant pas demandé, **le secrétaire du bureau** en donne lecture.

Vu la réalisation d'une liaison cyclable et piétonne reliant Collex à Bossy en bordure de la route de Collex;

Vu les négociations d'emprise sur les différentes parcelles concernées entre le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement du canton de Genève, la commune de Collex-Bossy et Mme Isabelle Hubmann, la parcelle N°620 du domaine public communal a été divisée en trois parcelles, soit 620A de 717 m2 domaine public communal, 620B de 0.55 m2 arrondi à 1 m2 qui sera ajouté à la propriété de Mme Hubmann et 620C de 40 m2 qui deviendra domaine public cantonal ;

Vu que la Commune de Collex-Bossy cède à Mme Isabelle Hubmann 0.55 m2 arrondi à 1m2 à titre gratuit ;

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir régulariser la situation d'occupation de ce terrain ;

Vu le tableau de mutation N°4/2007 dressé par le bureau de géomètres Huber, Chappuis et Calame qui mentionne ces nouvelles divisions ;

Vu le projet d'acte rédigé par Me Valérie Marti, notaire ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1084 ;

Le conseil municipal décide par...

D'autoriser le Maire à céder gratuitement 1 m2 issu de la parcelle 620, issu du tableau de mutation N°4/2007 dressé par le bureau de géomètres Huber, Chappuis et Calame

De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la mutation au Registre foncier de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu son caractère d'utilité publique.

De charger le Maire de signer l'acte notarié nécessaire

Cette délibération est acceptée à **l'unanimité** (10 voix)

4) Prise de position sur la proposition du Département du Territoire d'envisager le déclassement en zone à bâtir des parcelles agricoles enclavées N°920 et 555, sises en domaine privé.

Ce sujet ayant été traité lors de la commission du plan directeur, **Mme le Maire** demande si une des personnes présentes tient à faire des commentaires.

M. Kranck prend la parole : étant donné que la parcelle N°555 a été arborisée par le

projet Colver, il n'est pas favorable à un déclassement en zone à bâtir ; par contre pour la parcelle N°920 cela pourrait tout-à-fait être envisageable.

Mme Sartor demande si la commune a du poids dans ce genre de décision. **Mme le Maire** répond qu'elle n'aura pas un pouvoir décisionnaire mais consultatif ; mais si la commune prend la décision d'accéder à la moitié de cette demande de déclassement, cela montre sa bonne volonté. Elle se réfère à un article paru dans la FAO où l'on voit la satisfaction de M. Cramer envers la réalisation du réseau Colver.

Par rapport aux discussions qui ont eu lieu lors de la commission du plan directeur, **Mme Manrique** pense qu'il est important d'exprimer notre position : la commune doit faire des efforts et accepter de nouvelles constructions mais pas n'importe quoi.

M. Basler rajoute que la commune a quand même accepté de modifier le statut de certaines parcelles ; il lui semble cohérent de refuser celle où se trouve le verger Colver.

M. Kranck informe qu'avec les déclassements proposés dans le plan directeur, cela représente déjà environ 200 logements à construire.

Mme Manrique rajoute que quand on parle de déclassement, on ne parle plus de petites villas mais bien de petites immeubles.

M. Gerber est d'avis que la commune a déjà fait preuve de bonne volonté ces dernières années en matière de logements ; si cela continue les infrastructures ne suivront pas.

On passe au vote, à savoir : suivre la décision de la commission du plan directeur qui accepte le déclassement de la parcelle N°920 et refuse celle du verger portant le N°555 :

le CM se prononce à l'unanimité en faveur de cette décision (10 voix).

5) Communications de la mairie

5.1 Chapelle

Mme Valentini, en sa qualité de vérificatrice des comptes de La Chapelle, informe avoir procédé au contrôle des comptes.

5.2 Colver

Mme Valentini rappelle que l'ancienne législature avait accepté la pérennisation du projet Colver en collaboration avec le bureau In Situ Vivo (M. Bishofberger), et les communes de Versoix et Collex-Bossy. Nous allons confirmer l'avant-projet qui sera ensuite validé par l'Etat. Tous les agriculteurs concernés soutiennent ce projet. A une question de **M. Basler**, elle répond que ce dossier a été étudié par Collex et Versoix et que cela peut aussi nous protéger des futurs projets routiers envisagés dans notre région.

Mme le Maire tient à préciser qu'étant donné le nombre de dossiers dont elle est en charge actuellement, elle a jugé préférable de remettre le dossier Colver à Mme Valentini. Elle rappelle qu'une somme annuelle de Fr. 5'000.- est prévue en début de chaque législature pour une période de quatre ans. En ce qui concerne les agriculteurs, ils reçoivent des indemnités pour la participation à ces jachères. Colver permet de retrouver des sentiers historiques, de réaliser des liaisons piétonnes et cavalières entre Versoix et Collex-Bossy et de maintenir le passage de la faune à certains endroits. Dans ce projet, il est bien mentionné qu'une jonction autoroutière viendrait tout gâcher.

Pour répondre à **M. Basler**, la somme demandée de Fr. 5'000.- semble suffisante à la bonne suite de ce projet.

Pour répondre à **M. Roder**, il semble à **Mme le Maire** que le montant versé par la commune de Versoix est identique à la nôtre ; elle vérifiera cette information.

5.3 Emplacement compost chemin des Houchettes

M. Favre informe que ces travaux, débutés il y a deux semaines, sont terminés à l'exception de quelques réajustements du tapis bitumineux. Le budget de ces travaux ayant été prévu pour 2008, la dépense figurera dans les comptes 2008.

A une remarque de **Mme Manrique**, il rajoute qu'une haie sera encore plantée.

M. Kranck propose qu'on rappelle aux utilisateurs de pousser le compost au fond puisqu'on peut y accéder à présent sans marcher dans la boue.

Mme Manrique a constaté que la poubelle, où l'on peut déposer ces sacs contenant les déchets à composter, est toujours pleine. **M. Favre** répond qu'avec l'engagement de notre deuxième cantonnier, une tournée supplémentaire des poubelles sera mise en place.

5.4 Route de la Vieille-Bâtie

M. Favre informe que les travaux pour la réfection du 1^{er} tronçon ont été confirmés. La commande pour la 2^{ème} partie et le chemin Prodoin se fera également prochainement.

5.5 Entretien réseau secondaire

Le contrat a été signé avec les SIG qui commenceront les contrôles sous peu.

5.6 Pétition déviation du trafic

Mme le Maire informe qu'elle a rencontré M. Cramer lors d'une séance sur le projet d'agglomération. Il semblerait que le Grand Conseil suive la position du Conseil d'Etat qui n'est pas favorable à la demande de déviation telle que présentée dans cette pétition.

Les pétitionnaires ont été surpris de la réponse négative du Conseil d'Etat bien que, selon eux, le Grand Conseil y soit favorable. **Mme le Maire** tient à préciser qu'il ne faut pas tout mélanger : c'est la commission des transports du Grand Conseil qui est favorable.

Suite au refus du Conseil d'Etat, le comité des pétitionnaires a écrit à la Direction générale de la mobilité en lui demandant d'inclure les représentants des pétitionnaires dans le groupe de travail DGM/Commune de Collex-Bossy. Elle tient à rappeler que pour la commune, les présidents des commissions des routes et aménagement ainsi qu'elle-même assistent à ces séances. Elle n'est pas favorable à l'idée d'inclure des citoyens dans ce groupe de travail. Sur la lettre à la DGM, il ressort une fois encore que le comité des pétitionnaires collabore étroitement avec la commune ; il est vrai qu'elle les reçoit régulièrement afin d'écouter leurs doléances mais en aucun cas n'a l'intention de les joindre à l'exécution de son travail. Elle veut connaître l'avis du CM.

Mme Manrique pense que le CM a été élu par les citoyens pour le représenter et est également opposée à cette proposition d'adhésion au groupe de travail. Elle rajoute que chaque citoyen est libre de s'engager pour sa commune et devenir un candidat au CM le cas échéant.

Mme Sartor pense qu'étant donné qu'ils sont venus plusieurs fois en mairie, ils prennent un peu trop de droits. **Mme le Maire** reste bien évidemment à leur écoute ; il est certains que ce problème de circulation la préoccupe, mais laissons l'exécutif et les membres du CM travailler et faisons leur confiance !

M. Roder pense que cela mérite une lettre de mise au point à l'intention du comité des pétitionnaires.

Il est donc décidé que la commune informe la DGM de son opposition quant à une éventuelle participation de ce comité aux séances de travail.

5.7 Projet d'agglomération

Une séance aura lieu demain matin en mairie. A la base, elle était organisée pour les techniciens communaux mais comme ce poste n'est pas attribué chez nous, il y aura une séance d'information en présence de M. Malherbe et du maire.

La prise de position de Versoix étant très importante pour notre commune, **Mme le Maire** va contacter les conseillers administratifs le plus rapidement possible.

5.8 Terrain Zbinden

Mme le Maire tient à informer le CM de l'évolution de ce dossier. Il y a quelques mois, elle s'est rendue au département du territoire et a rencontré un responsable du service des études et plans d'affectation au département du territoire qui l'a vivement conseillée de ne pas demander ce terrain en zone sportive mais en zone de verdure. Ce qu'elle a bien évidemment fait ; tout comme d'ailleurs la présentation en 30 exemplaires de l'étude du bureau Gren remises avec cette demande. L'acte notarié a également été signé dans ce sens avec M. Zbinden. Un rendez-vous a été fixé la semaine dernière pour ce dossier ; elle s'y est rendue avec Mme Ortis. Et là stupéfaction totale : le service juridique du département du territoire refuse ce dossier et demande un statut en zone sportive nous obligeant ainsi à tout recommencer. Elle se dit très énervée par ces changements et ne comprend pas l'attitude des différents services ; elle a demandé un rendez-vous avec M. Cramer le plus rapidement possible afin de lui expliquer ce dysfonctionnement. Qui va payer ces nouveaux frais d'étude ? Elle attend avec impatience le rendez-vous avec M. Cramer afin de lui exposer son mécontentement dans l'élaboration de ce dossier.

5.9 Ecole

Dans quelques jours, aura lieu l'élection des membres du nouveau conseil d'établissement qui se réunira environ trois fois par année et s'occupera de tout ce qui concerne l'environnement des enfants. Pour Collex-Bossy, il sera composé de deux enseignants (1 voix), deux parents d'élèves élus par les parents d'élèves (1 voix), un représentant des autorités communales (soit exécutif, soit législatif), un concierge (pas obligatoire), de membres permanents désignés par le Directeur d'école et de membres non permanents ponctuels. Elle précise que ce nouveau conseil aura un rôle consultatif seulement. **Mme le Maire** est d'avis que le représentant de la commune ne doit pas être parent d'un enfant à l'école ; en effet, il lui semble difficile de faire la part des choses dans cette situation.

Mme le Maire, à moins que quelqu'un d'autre se propose, représentera la commune.

Mme Sartor demande si les membres du conseil d'établissement pourront avoir accès au dossier de l'enfant. Absolument pas répond **Mme le Maire**.

Mme Manrique ne pense pas que notre conseil d'établissement sera difficile à gérer ; dans notre commune il n'y a pas de soucis très importants tels que violence, racisme.

Mme Sartor est d'avis que la première revendication va être celle de la fermeture du préau.

5.10 Four à pain

Mme le Maire informe que le bouilleur installé dans le Four à pain est endommagé et a causé une inondation dans toute cette pièce. Il faut d'abord assécher toute la surface pour pouvoir constater ensuite les dégâts ; mais cette salle sera inutilisable pendant quelques mois. Toutes les commissions sauf avis contraire et à l'exception de celles fixées le mercredi, auront dorénavant lieu à la salle de la pétanque.

5.11 Secrétariat de la mairie

Mme le Maire informe que les membres de l'exécutif de cette législature s'étaient

donnés une année pour évaluer la nécessité ou non d'engager une secrétaire. Cela s'avère nécessaire et la décision de choisir quelqu'un de qualifié a été prise. Elle informe qu'une annonce paraîtra demain dans la Tribune emploi.

Mme Sartor demande si Mme Jacquat, qui s'occupe des archives communales, a été mise au courant. **Mme le Maire** répond qu'elle vient de le faire mais en lui précisant qu'elle voulait vraiment quelqu'un qui puisse faire la comptabilité qui ne sera donc plus exécutée par M. Amacker (à part le boucllement) ainsi que les pv du groupement du stade. De plus, elle informe que Mme Jacquat a été engagée à 40% à la mairie de Vandoeuvres pour faire les archives.

Elle répond à **M. Hager** qu'un montant pour un poste de secrétaire a bien été prévu au budget 2009 ; il est vrai qu'à ce moment-là, on ne connaissait pas la date d'engagement et les qualifications du futur candidat.

6) Informations des commissions

6.1 Commission sociale

Fondue des jeunes

Mme Sartor est à la recherche d'aides pour faire la mise en place lors de la soirée. **M. Hager** viendra pour la mise en place et **MM. Kranck et Gerber** seront présents en cuisine, aidé par MM. Favre et Sartor.

Afin de faciliter le nettoyage des caquelons, **Mme Sartor** propose d'amener des racloirs utilisés pour les plaques vitrocéramiques.

Mmes Sartor et Manrique vont réfléchir à un éventuel jeu.

Mme Fatton tient à s'excuser car elle sera en vacances à cette période.

Elle propose que pour l'année prochaine, on envisage de faire cette soirée des jeunes au stade de foot.

6.2 Groupement des législatifs de la rive-droite (GLRD)

Depuis que **Mme Sartor** n'en fait plus partie et il semblerait que **M. Pesenti**, désigné membre permanent, ne soit plus intéressé à y participer, la commune de Collex-Bossy n'a plus été représentée. C'est vraiment dommage d'autant plus que **Mme Ming Martinoli** s'y serait rendue si elle avait été convoquée. **Mme Sartor** se propose d'y aller à nouveau accompagnée par Mme Ming Martinoli si elle le désire.

M. Favre trouverait regrettable que Collex-Bossy n'en fasse plus partie ; il s'agit de 5 à 6 séances par année.

On va confirmer auprès de M. Pesenti son désir de ne pas participer à ces séances.

Lors d'un CM, il avait été demandé à la commission sports, loisirs et manifestations de se pencher sur la question de tarifs préférentiels auprès d'infrastructures sportives offertes par les communes avoisinantes ; **M. Basler** suggère que ce sujet soit discuté dans le cadre de ce groupement.

6.3 Commission de l'environnement

M. Roder informe que les travaux pour l'aire de compostage du chemin des Houchettes s'élèvent à Fr. 45'000.- HT.

Il est nécessaire d'entretenir la forêt communale et des offres ont été demandées pour un abattage à réaliser sur plusieurs années. On va commencer par un travail sur la moitié de la surface. La commission propose que ce bois soit vendu à nos communiés.

La commission propose que le tilleul se trouvant près du stade (route de Vireloup) soit remplacé. On lui répond qu'il vient d'être abattu. Il propose alors de le remplacer par un autre au moment de l'inauguration du bâtiment du stade.

Mme Valentini se demande si la plantation d'un arbre à cet endroit est vraiment

judicieuse en regard du peu de place à disposition ; de plus, elle doute que ce soit vraiment le bon moment pour effectuer une plantation

Mme le Maire la rejoint ; il faudrait encore effectuer le désouchage dans ce cas là. Ce sujet pourrait être renvoyé en commission cimetièrre, parcs et promenades.

On en vient à la possibilité d'obtenir le label cité énergie, sujet proposé par **M. Gerber**. On pourrait, par exemple, étudier la possibilité de mettre un double vitrage dans l'ancienne école et voir si l'investissement pourrait être rentabilisé.

M. Kranck propose de faire des clichés sur nos bâtiments, permettant ainsi de constater les pertes thermiques. **M. Gerber** pense que c'est très onéreux.

Mme Manrique demande que des renseignements soient pris sur les critères demandés.

Mme le Maire informe avoir participé à une séance de l'ACG où une personne du service cantonal de l'énergie était présente et a parlé de ce label. Le but du canton est d'arriver à ce que la majorité des communes obtiennent ce label énergie. Il y a 19 communes qui vont y adhérer. Elle va se renseigner auprès d'elles. Elle rappelle que nos locaux sont maintenant tous équipés de détecteurs de présence, mais que la majorité ait été installé il y a 20 ans ; il faudrait donc faire des modifications coûteuses. Pour revenir à la proposition des doubles vitrages dans l'ancienne école, elle tient à dire que ces fenêtres sont magnifiques et elle ne voudrait pas les enlever, d'où l'idée de les doubler ; mais serait-ce suffisant ? Elle pourrait se renseigner et en rapporter à la commission des bâtiments par exemple.

Par rapport à ce label, **M. Kranck** propose de voir les contraintes d'un tel label énergie et faire attention à ses réglementations. On pourrait le faire de façon indirecte sans adhérer entièrement à ce système. C'est vrai que c'est important, mais la commune a déjà fait beaucoup.

Dans le cadre de son milieu professionnel, **Mme De Riva** informe qu'elle a eu connaissances de ces projets Eco 2. Ils sont très coûteux mais il semblerait que passablement d'argent peut être mis à disposition pour des subventions. A son avis, il y a actuellement une plus grande souplesse dans les contraintes . Le Scan ferait même des études gratuites et donnerait des conseils ; cela vaut la peine de contacter M. Frutiger.

C'est une bonne idée répond **Mme le Maire** mais nous n'avons pas de projet en route actuellement. Par contre, pour le stade, maintenant que nous en sommes propriétaires, on pourrait envisager une étude pour l'éclairage des terrains.

En ce qui concerne le nettoyage des bois : il aura lieu le samedi 28 février et en cas de mauvais temps, sera reporté au samedi 7 mars.

7) Propositions individuelles et questions

Aucune

La séance est levée à 22h.15

Le secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

La secrétaire de mairie

Collex-Bossy, le 3 mars 2009

